

Organe de l'Union des Cercles  
Légitimistes de France

Château de Bonnezeaux  
49380 Thouarcé  
Téléphone : 02.41.54.16.89

C.C.P. La Source 747 47 M  
Janvier - février - mars 2003



I.S.S.N. 0761-7828  
Commission paritaire 66056  
N° 94

# La Gazette Royale

Périodique fondé en 1957 - Nouvelle série trimestrielle - Le numéro : 2,60 Euros - Abonnement : 9,15 Euros

## Retard

*Il n'est pas dans les habitudes de l'U.C.L.F. de faire paraître **La Gazette Royale** avec du retard. Et pourtant ce numéro vous parvient un mois plus tard.*

*Il y a deux raisons à ce fait, indépendantes de notre volonté.*

*La première provient d'un changement professionnel géographique du Président de l'UCLF, ce qui n'a pas favorisé l'organisation de la rédaction de **La Gazette Royale**.*

*A cela s'est ajouté le décès brutal de son fils.*

*Enguérand Saclier de la Bâtie est décédé d'une rupture d'anévrisme le samedi 1<sup>er</sup> mars 2003, la veille de ses vingt et un ans.*

*Dès sa jeunesse, il s'était engagé au service du Christ-Roi, dans l'Ordre des chevaliers de Notre-Dame, observance des saints cœurs de Jésus et Marie. Ordre, dans lequel il avait prononcé ses vœux temporaires (défense de l'Église, conversion des mœurs, obéissance) d'écuyer-donat en juillet 2002. Il exerçait des responsabilités au sein de la jeunesse de l'Ordre, parmi lesquelles la rédaction du bulletin Notre-Dame Montjoie.*

*Ne séparant pas la défense du trône et de l'autel, Enguérand était un militant légitimiste. Ayant participé à plusieurs camps chouans, il créa, à Poitiers, en octobre 2002 le Cercle d'études Cardinal Pie, tout en prenant une part active dans le cercle d'étudiants catholiques de Poitiers, le Cercle St Rémy.*

*Il a pu recevoir, avant de mourir, les derniers sacrements de l'Église catholique, rendant son âme à Dieu le premier samedi du mois (samedi de la Très Ste Vierge), le premier jour du mois de St Joseph, patron de la bonne mort, et au moment où un prêtre ami célébrait la messe pour lui.*

**Requiescat in pace.**

La Rédaction

**Vive Dieu ! Vive le Roy !**

## Londres-Paris : un faux problème

Quelques jours après les festivités qui ont marqué le quarantième anniversaire du traité franco-allemand, M. Jacques Chirac recevait le Premier ministre britannique Tony Blair au Touquet. Il s'agissait par là-même du vingt-cinquième sommet bilatéral franco-britannique. Si, selon les commentateurs français, les deux hommes n'ont pas pu se mettre d'accord quant à une position commune de leurs deux gouvernements sur le dossier irakien, les points de convergence ont été nombreux, en particulier dans le domaine de la défense européenne. Paris, qu'on le veuille ou non, est confronté à la crise économique qui sévit en Allemagne et au peu de goût que semblent manifester ses alliés de Berlin pour la chose militaire. Ainsi, puisqu'il est tellement question de "construction européenne", il apparaît que le chef de l'État français ne peut être mécontent de trouver dans le partenariat militaire avec Londres un moyen d'équilibrer le poste "Équipements" du budget de nos armées. Il fut ainsi confirmé au Touquet que la France et le Royaume-Uni construiraient de concert deux porte-avions.

Ceci dit, l'alliance britannique demeure, pour notre pays, toute relative. Comme en témoigne le contenu de la déclaration par voie de presse, signée par M. Blair et sept autres chefs de gouvernement européens et publiée justement au lendemain du quarantième anniversaire du Traité de Gaulle-Adenauer. Londres a choisi, par goût et par raison, le rôle de forteresse avancée de la puissance américaine sur le continent européen. Seule une défaillance du système militaire des États-Unis dans la zone à hauts risques des confins orientaux de la Pologne pourrait, à vue humaine, obliger le cabinet bri-

tannique à s'impliquer plus directement sur ce continent. Pour l'heure, Londres est trop content de s'abriter derrière la Maison-Blanche afin de "taquiner" l'outre-mer. Rien de tel pour la France qui doit faire face au poids économique et politique de son voisin allemand.

M. Chirac fit ses classes politiques sous la houlette de M. Georges Pompidou, le même Pompidou ouvrant les portes du Marché Commun, entre autres pays, au Royaume-Uni. En outre, l'actuel chef de l'État, comme toute la mouvance gaulliste, cherche à gommer toute supranationalité dans l'aventure européenne, et s'il pratique une sorte de fuite en avant, ceci est surtout vrai dans le domaine de la politique intérieure. La position commune franco-allemande pour une réforme des institutions européennes a été bien accueillie par le cabinet britannique et ses États-liges, si bien que l'on peut subodorer que, quelle que soit l'issue de la politique américaine en Méditerranée orientale, Paris et Londres devraient se retrouver sur la même ligne de conduite pour empêcher que la Commission de Bruxelles n'empiète sur les prérogatives des États nationaux. En ce sens, l'actuel différend franco-britannique sur l'importance qu'il faut accorder à ce qui fut "l'alliance atlantique" me semble un faux problème. En signant le Traité de l'Élysée, de Gaulle visait, entre autres objectifs, une sortie de l'Allemagne de l'Ouest de l'OTAN. L'on sait que les Allemands n'en ont pas voulu et qu'ils ont assorti ledit traité d'un préambule atlantiste. Pour ce qui le concerne, ne serait-ce qu'en raison de la cohabitation passée avec François Mitterrand, M. Chirac est sans

doute plus atlantiste que neutraliste.

Dans l'état actuel des choses, je crois que toutes les discussions sur un renouveau de l'Europe carolingienne par le biais de ce que l'on nomme "l'axe franco-allemand" sont oiseuses. Les républiques sont condamnées à l'inaction ou à des à-peu-près diplomatiques. Même si les lecteurs de *La Gazette Royale* souhaitent le retour d'un prince chrétien, qui pourrait avoir un rôle de fédérateur en Europe, force est de constater que, pour l'heure, tant Paris que Berlin vivent en république et que leurs diplomaties respectives sont soumises à la loi de l'idéologie. C'est ce qui fait la force des USA, dont la diplomatie est une diplomatie d'intérêts économiques. Croire que Paris et Berlin *rebus sic stantibus* pourraient se heurter durablement aux intérêts anglo-saxons et faire prévaloir une véritable politique continentale des deux États, politique qui contrasterait avec l'impuissance actuelle des États européens, est à mon avis illusoire. M. Chirac semble en être persuadé. L'Europe de l'Atlantique à l'Oural que souhaitait de Gaulle et qui préluait aux élargissements des communautés européennes n'étant après tout qu'une nouvelle formule de la Société des Nations de l'entre-deux-guerres. Jusqu'à preuve du contraire et quels que soient leurs différends, Londres et Paris conviennent que l'expérience "Société des Nations" doit être reprise et approfondie. En ce sens, il ne faut pas, à mon avis, tant que les USA sont valides, attacher trop d'importance aux brouilles franco-britanniques. Londres et Paris continuent, pour des raisons diverses, à souhaiter "la grande Europe".

Pierre Campguilhem

## Comme un lys au fil de l'eau

### Arrêtons le massacre !

**Dans notre pays dont le chef** salue l'IVG comme " *un droit fondamental pour la femme* ", la Cour de cassation a refusé, pour la troisième fois, de reconnaître au fœtus le statut d'être humain ! Ce qui est une aberration et de la folie pure, laissant la porte ouverte à tous les massacres présents, à toutes les expérimentations futures. Résultat : un rapport tout à fait malsain s'établit peu à peu de parents à enfants. A ce rythme-là, on ne va pas tarder à fabriquer des enfants à la commande, selon différents modèles présélectionnés, échangeables et modifiables à loisir. D'ailleurs j'en veux pour début de preuve la conversation que j'ai eue récemment avec un homme de ma connaissance, dont la compagne, qui a divorcé pour vivre avec lui, s'est fait avorter du second enfant qu'elle attendait de son mari. Devant mon refus de légitimer moralement l'avortement, cet homme me dit, comme une évidence : " *De toute façon cela n'aurait pas été un enfant de l'amour.* " Mais, eus-je envie de lui rétorquer l'amour de qui ? Cet enfant, baptisé, eût été aimé de Dieu, et c'est bien là l'essentiel. Alors, comme cela, l'enfant n'aurait pas été aimé de son beau-père, parce que n'étant pas de lui, parce qu'issu de son ex-mari ? Ses parents lui auraient fait payer leur divorce – c'est-à-dire leur propre faute, puisque le divorce est en soi anormal et monstrueux ? D'ailleurs, ce pauvre enfant a

payé, et le prix fort, puisque de sa vie.

Je possède un recueil de citations de Léonard de Vinci, d'où il m'arrive de tirer des pensées intéressantes. Je vous livre ces trois là :

- " *A combien il sera prohibé de naître ?* "

- " *Détruisant d'innombrables vies, ils feront sur terre d'innombrables trous.* "

- " *Les hommes jetteront hors de leurs propres maisons les provisions qui étaient destinées à soutenir leur vie ; semailles.* "

### Le best-seller de la rentrée.

**Il y a quelque temps, j'ai eu l'immense privilège** de me faire prêter le récent livre de Charles-Louis-Edmond " de Bourbon " : *La survivance de Louis XVII, les preuves.*

Des preuves, avec un tel titre, on se sent plutôt en droit d'en attendre quand on ouvre ce livre que l'on doit, s'il vous plaît, au premier concerné par la question, c'est-à-dire le descendant direct – son arrière-petit-fils – de celui que le grand Larousse présente comme : " *Un aventurier d'origine allemande.* " Un véritable rendez-vous avec l'Histoire, donc.

En fait, après un début assez prometteur, l'intérêt retombe assez vite. Le corps de l'argumentation ne consistant en fait qu'en de longues listes de gens ayant connu le petit Louis XVII avant sa mort, puis

plus tard Naundorff, et affirmant qu'il s'agit bien de la même personne (chapeau bas !), ou d'autres ayant consacré en vain leur temps et leur argent à soutenir l'action du dauphin maudit.

La liste la plus longue est celle des " *preuves irréfutables* " (Ah ! Enfin !) ... perdues ! Car, en effet, la machination mafieuse dont a été victime Naundorff - et plus tard, bien sûr, ses descendants - a été si bien orchestrée que la pauvre famille s'est fait dérober au cours des générations les précieux et probants documents qu'elle avait en sa possession !

Vers la fin du livre, l'auteur s'excuse de ses interminables énumérations. Il est tout pardonné, car le plus drôle reste à venir. Sur une page, il gratifie ainsi le lecteur atterré d'un méticuleux énoncé des particularités physiques que sa personne aurait en commun avec les membres des familles de Bourbon et de Habsbourg. D'ailleurs, moi aussi, j'ai les sourcils d'Henri IV. Il va falloir que je pense à écrire un livre là-dessus.

### Post-scriptum

**Une dernière remarque.** La personne qui lit ce texte par-dessus mon épaule me demande pourquoi je ne fais pas plus état dans ma chronique de l'actualité politique récente... C'est fort simple. La république et la démocratie, je m'en moque... Royalement !

Mikaël Petit

## *Éducation catholique et école laïque*

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on assista à la mise en place définitive d'une école laïque, une école d'État qui signa l'arrêt de mort de l'école telle qu'on l'entendait jusqu'alors et ce malgré une France dans la grande majorité encore catholique.

Cette évolution de l'enseignement en France paraît s'identifier avec l'évolution politique et religieuse de la France au XIX<sup>e</sup> siècle. Là, en effet, se mirent en place progressivement tous les principes établis pendant la Révolution française. Ainsi en fut-il de la République, bien que proclamée en 1792 et qui ne vit finalement le jour qu'après la défaite de 1870 avec une brève apparition de deux ans de 1848 à 1850. Ainsi en fut-il de la séparation de l'Église et de l'État, déclarée en 1794 mais entérinée en 1905, nécessitant, au préalable, un contrôle de l'État sur l'Église par le biais du Concordat de 1801. Ainsi en fut-il du suffrage universel et de tant d'autres points qui ne sont pas le sujet de notre étude.

L'enseignement ne fut pas épargné et subit lui aussi les contre-coups de la Révolution française. Dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, une école d'État s'établit et ce, au détriment de l'école traditionnelle catholique.

La démarche qui suit est historique. Elle partira d'un fait acquis : l'État, issu de la Révolution française et des droits de l'Homme, cherche à éduquer "ses enfants" afin d'en faire de véritables promoteurs de la démocratie et des principes de

1789. Elle ne s'attardera pas sur les crises scolaires des années 1968 et d'ailleurs sur l'ensemble des lois touchant l'Éducation nationale après les années 1940 car elles ne semblent pas indispensables à la démonstration envisagée.

Celle-ci s'articulera autour de la problématique suivante :

Problématique : L'École catholique mise à mal et menacée de disparition, dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, par un État promoteur d'une École rivale laïque et républicaine, cessa, semble-t-il, aux alentours de 1914, d'être le bouc-émissaire de cet État laïc et républicain. Pourquoi ?

Le développement se déroulera en trois points.

**I.** Le premier s'appliquera à montrer la préparation qui conduit à la mise en place d'une école d'État. Elle s'étendra de 1801 à 1881.

**II.** Le deuxième s'attardera à étudier l'acharnement pour la reconnaissance de cette nouvelle école. Elle s'étendra de 1881 à 1914.

**III.** Enfin, Il sera temps de se poser cette question fondamentale : aux alentours de 1914, assistons-nous à un abandon du combat pour l'école d'État ou plutôt à un achèvement de ce combat ?

### ***I - -une lente mais solide préparation***

*(l'enseignement au sortir de la Révolution française, les armes nécessaires à la mise en place d'une école d'État, une*

*défensive sure, la contre-offensive)*

## **A - L'enseignement en France au sortir de la Révolution française**

### **1 - la scolarisation**

#### *a - Répartition géographique*

Au sortir de la Révolution française, l'enseignement pouvait se répartir en deux zones distinctes séparées par une ligne imaginaire allant de St Malo à Genève. Une forte amplitude pouvait s'observer entre, d'un côté la Lorraine et la Normandie, de l'autre la Bretagne et l'ouest du Massif Central.

Notons aussi la différence d'instruction qui opposait villes et campagnes.

Cette supériorité des villes sur les campagnes s'expliquait en partie par les conditions matérielles plus favorables à l'épanouissement des écoles dans les villes. De plus, les ruraux ne voyaient pas toujours l'intérêt de l'instruction et avaient besoin, bien souvent, des enfants pour les travaux des champs. C'était, de plus, quelquefois assez coûteux pour un père de famille.

#### *b - opposition entre écoles de filles et écoles de garçons*

Au sortir de la révolution française, l'instruction était essentiellement masculine surtout dans les campagnes.

### **2 - le rôle du Clergé**

#### *a - le monopole de l'enseignement*

Le clergé conservait, dans les campagnes, le monopole de l'instruction et ce, par le biais du catéchisme qui était parfois la

seule chose que les gens connaissaient. On trouvait aussi des religieuses qui enseignaient les rudiments du savoir.

Dans les villes, les grands Ordres enseignants tels les Frères des écoles chrétiennes assuraient une formation solide.

*b - une référence pour le peuple*

Le clergé, ordre le plus instruit, était une référence pour le peuple qui mettait en lui toute sa confiance. Il est inutile de rappeler à ce sujet le rôle des prêtres dans les soulèvements de l'ouest durant la Révolution française. Le peuple se battait alors pour Dieu et le Roi.

### **3 - un objectif : faire du peuple des promoteurs de la révolution française**

*a - 1<sup>ère</sup> condition :*

Il s'agissait, d'abord, de soustraire le peuple de l'influence du clergé. Cette question soulevée pendant la Révolution française y trouva une réponse en la personne de Condorcet qui déclara le 20 avril 1792, l'instruction obligatoire, gratuite et laïque.

*b - 2<sup>ème</sup> condition :*

Il fallait, aussi, instruire le peuple dans le sens révolutionnaire. Le peuple demeurait conservateur. Là aussi nous nous faisons l'écho de Condorcet qui déclarait, toujours en avril 1792 :

*“ dans chaque école primaire on enseignera à lire, à écrire, à calculer, ainsi que les éléments de la morale républicaine. ”*

Pour un État qui entend faire de “ ses enfants ” de bons républicains, il s'avérait indispensable de les instruire et de bien les instruire. Ces écoles ne durèrent

pas. Mais la Révolution devait poser les principes et elle le fit. Au XIX<sup>e</sup> siècle de construire.

Le XIX<sup>e</sup> siècle fut un siècle de construction. La Révolution française, proprement dite, était achevée. Il fallait, alors, construire, mettre en place les principes de 1789 sur des bases neuves. Il sembla donc normal que l'un des tous premiers objectifs des révolutionnaires fut la création d'une nouvelle école.

## **B - Les armes nécessaires**

### **1 - la formation des professeurs**

L'École Normale créée en 1810, après une brève apparition le 20 janvier 1795, était destinée à fournir des professeurs et de lettres et de sciences aux lycées napoléoniens.

Après des débuts difficiles qui, pour les sciences, firent encore préférer, à bien des candidats, Polytechnique à l'École Normale, le succès de cette école s'affirma peu à peu et, pour la première fois en 1861, un candidat reçu à Normale et à Polytechnique, choisit Normale. L'École avait fait ses preuves. Le niveau était là. Dès la fin du 2<sup>nd</sup> Empire, littéraires et scientifiques de Normale dominèrent et fournirent la majorité des grands lycées, des inspecteurs généraux, des professeurs de faculté. Et nous n'étions pas encore en République.

### **2 - Les établissements scolaires**

Le but, on le sait, était de faire le pendant des écoles catholiques.

*a - l'Université*

La révolution française mit par terre tous les grades universitaires. En 1801, n'importe qui pouvait se prétendre médecin, juriste et autre. Sous le Consulat et le 1<sup>er</sup> Empire se réorganisa donc un enseignement supérieur sous la tutelle de l'État et non plus sous la tutelle de l'Église.

*b - l'École Normale*

L'École Normale fut fondée, on l'a vu, en 1810.

*c - Lycées et collèges*

De grands collèges et lycées, tels Louis le Grand et Henry IV, virent le jour.

## **C - Une défensive sûre**

### **1 - dominer l'ennemi**

La mise en tutelle de l'ennemi (en l'occurrence l'Église qui détenait le monopole de l'enseignement) trouva son point fort dans le Concordat de 1801 qui met le Clergé sous la tutelle de l'État. Celui-ci put donc faire évoluer à sa guise l'enseignement catholique. Napoléon empêcha la création d'écoles et en fit fermer.

À l'époque, les petits séminaires, sous le couvert de former de futurs membres du clergé, formaient beaucoup plus de laïcs que de religieux. Napoléon agit alors et vite :

*“ en vertu du Concordat et de la loi sur l'Université, l'Église ne peut tenir d'établissement secondaire que pour son propre recrutement. ”*

En 1828, le ministre libéral Martignac fit fermer plusieurs petits séminaires car il y voyait tout autre chose qu'une formation sacerdotale.

Pourtant, jusqu'à la III<sup>e</sup> répu-

***Pensez à votre abonnement ou réabonnement.***

blique, à part quelques petits exemples ici et là, l'État usa peu de sa domination possible sur les écoles catholiques. Il se contenta d'avoir le clergé bien en main, de participer, entre autre, à la nomination des évêques.

## **2 - tromper l'ennemi**

Il s'agit, en premier lieu, tout en gardant un contrôle sur l'Église et l'Enseignement, de faire quelques concessions destinées à endormir les inquiétudes.

Sous le I<sup>er</sup> Empire, l'enseignement primaire n'était pas théoriquement rattaché à l'Université et de nombreuses écoles ont vu le jour. Les frères des Écoles chrétiennes furent autorisés dès 1810.

La loi Guizot fut promulguée le 28 juin 1833, sous Louis-Philippe I<sup>er</sup>, roi des Français, et concernait l'instruction primaire :

*“ Louis-Philippe, roi des Français, à tous présent et à venir, salut. Nous avons ordonné, les Chambres ont adopté, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit... ”*

*“ ce qui suit ”*, était, pour résumer : l'autorisation de l'instruction religieuse mais à la consultation du père de famille, la création d'un comité de surveillance où étaient présents le curé ou le pasteur, l'instruction primaire pouvait être soit privée soit publique, les professeurs étaient tenus d'avoir une bonne morale. Cette loi suivait donc une pensée bien précise qui entendait faire accepter sans brusquer l'existence d'une école publique où la religion catholique était mise sur le même plan que les autres.

La loi Falloux fut promulguée le 15 mars 1850, sous la II<sup>ème</sup> république :

*“ Au nom du peuple français, le président de la République décrète. ”*

Dans cette loi, les deux types d'écoles étaient reconnus. Dans le comité de surveillance les juifs étaient acceptés. Les catholiques s'y trompèrent en raison des concessions qui leur étaient faites. Les instituteurs, appartenant à des congrégations religieuses, étaient autorisés à enseigner uniquement sur Lettres d'obédience conférées par leur congrégation. L'enseignement était donné gratuitement aux familles qui ne pouvaient pas payer. Les établissements libres obtenaient une subvention (celle-ci, en fait ne s'élevait à rien du tout, puisqu'elle correspondait au 10<sup>ème</sup> des dépenses annuelles d'un établissement).

## **D - la contre-offensive**

### **1 - la Restauration (1815-1830)**

Pendant cette période, un évêque fut nommé Grand-Maître de l'Université, les curés furent promus surveillants spéciaux et l'évêque eut mission d'inspection. Les instituteurs se virent imposer un certificat d'instruction religieuse.

### **2 - La loi Falloux**

Il peut sembler un peu particulier de parler de la loi Falloux en bien après en avoir démontré son aspect pervers. Il faut, quand même, reconnaître qu'elle favorisa la création d'établissements catholiques par l'utilisation qu'en firent les Catholiques.

En 1876, les collèges religieux scolarisaient 46.000 garçons et les collèges et lycées publics 40.000. En 1875, cinq

universités catholiques virent le jour à Paris, Lyon, Lille, Toulouse, Angers.

Les catholiques profitèrent, bien sûr, de ces lois, mais gardons toujours à l'esprit qu'elles furent mises en place pour signer l'arrêt de mort des établissements religieux.

### **3 - les écoles de filles**

Elles étaient prévues dans la loi Guizot mais leur mise en place fut difficile par manque de budget. L'Église, alors, en profita pour créer ses propres établissements de filles. Jusqu'en 1850, elle n'arriva pas à égaler en nombre les écoles laïques. Mais, en 1865, 56% des filles étaient élevées par des religieuses. Même les établissements publics employaient des Congréganistes.

### **4 - Le Syllabus**

Le Syllabus fut l'œuvre du pape Pie IX, en 1864. Il condamna l'affranchissement de l'autorité de l'Église sur l'Enseignement, la séparation de l'Éducation et de la Foi Catholique.

Tout est clair, mais en France l'État tenait l'Église (par le Concordat) qui avait pieds et mains liés.

Voici résumé plus que rapidement les différentes étapes qui conduisirent à la généralisation de l'École d'État.

## ***II - La lutte ouverte contre l'École privée (1881-1914)***

*(les lois, la guerre déclarée)*

### **A - Un détonateur : les lois**

#### **1 - la nature des lois**

*a - les lois Ferry*

La loi du 16 juin 1881 établit la gratuité des écoles publiques.

La loi du 28 mars 1882 se montra extrêmement dracoenne en matière religieuse.

L'article 23 de la loi Falloux de 1850, stipulant que les écoles devaient donner une instruction religieuse était supprimé. Un jour était donné dans la semaine pour permettre aux parents de faire donner ailleurs un enseignement religieux à leurs enfants. Quant aux écoles privées, l'instruction religieuse demeurait facultative. Les ministres des cultes n'avaient plus droit d'inspection. L'instruction primaire était obligatoire pour les garçons comme pour les filles avec obtention du certificat d'étude au bout.

*b - la loi Goblet (30 octobre 1886).*

Aux articles 17 et 18, elle stipulait :

*“ dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à une personne laïque. ”*

*“ Aucune nomination nouvelle, soit d'instituteurs, soit d'institutrices congréganistes, ne sera faite dans les départements où fonctionnera depuis 4 ans une école normale, soit d'instituteurs, soit d'institutrices, en conformité avec l'article premier de la loi du 9 août 1879.*

*Pour les écoles de garçons, la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste devra être complète dans le laps de 5 ans après la promulgation de la présente loi. ”*

## **2 - éduquer et non instruire**

*a - une augmentation des effectifs ?*

Dans les lois, il était indiqué que l'école devait d'abord être gratuite, puis obligatoire. L'application de ces articles permit-il une augmentation sensible de la scolarisation en France ? Il s'avéra, en fait, que la loi sur

l'obligation scolaire n'avait ajouté que 600.000 élèves aux 3.823.000 scolarisés avant elle. Et cette augmentation s'identifiait avec le progrès de la scolarisation en France et ne marquait nullement une pointe dans ce domaine.

Là n'était donc pas l'objectif.

Albertini (professeur d'Histoire) parle de révolution des perspectives, des programmes et des contenus. Les lois de Ferry étaient une véritable révolution dans la ligne directe de tout ce qui se préparait auparavant.

*b - rupture avec l'enseignement clérical*

La rupture avec l'enseignement clérical s'esquissait déjà avec la création de l'École Normale en 1810. Mais jusque là, les programmes prévoyaient une instruction religieuse dont on a vu qu'elle était de moins en moins soucieuse de la religion catholique puisque non seulement les protestants avaient droit de parole mais aussi les Juifs.

Les lois Ferry supprimèrent purement et simplement l'instruction religieuse et n'obligèrent pas les écoles privées à la fournir.

Cette attaque virulente contre l'Église fut comprise, en ce sens, par les contemporains. Voici ce qu'en dit l'Univers le 2 octobre 1882 :

*“ Dans l'école laïque, le crucifix et l'image de la Sainte Vierge ont été enlevés, les pieuses sentences, les préceptes de la morale chrétienne inscrits sur les murs ont été effacés. Le maître a commencé sa classe sans invoquer le nom*

*de Dieu que les païens eux-mêmes priaient, et si quelque écolier a fait, par habitude, le signe de la Croix, il a été repris aussitôt, et peut-être puni comme d'une faute. Pour le début, un commentaire sur la déclaration des droits de l'homme, un éloge du régime républicain, a remplacé la leçon de catéchisme et la lecture d'histoire sainte. Le lendemain et les jours suivants on étudiera, suivant le programme, l'anatomie et la géologie, sans qu'il soit jamais question du Créateur... ”*

*c - une éducation républicaine*

Cette volonté de soustraire à l'Église l'éducation, qui lui revenait, était tout l'objectif des révolutionnaires dont Ferry semblait le leader et qui, bien avant de faire promulguer ses lois sur la scolarisation gratuite et obligatoire posait nettement, en 1870, les buts recherchés à travers l'enseignement républicain et laïc et notamment en ce qui concernait celui des filles :

*“ Aujourd'hui, il y a une lutte sourde, mais persistante, entre la société d'autrefois, l'Ancien Régime avec son édifice de regrets, de croyances et d'institutions qui n'accepte pas la démocratie moderne, et la société qui procède de la Révolution française ; il y a parmi nous un ancien régime toujours persistant, et dans cette lutte, qui est le fond même de l'anarchie moderne, quand cette lutte intime sera finie, la lutte politique sera terminée du même coup. Or dans ce combat, la femme ne peut pas être neutre ; les optimistes, qui ne veulent pas voir le fond des choses, peuvent se figurer que le rôle de la femme est nul, qu'elle ne prend pas part à*

la bataille, mais ils ne s'aperçoivent pas du secret et persistant appui qu'elle apporte à cette société qui s'en va et que nous voulons chasser sans retour...

Les évêques le savent bien : celui qui tient la femme, celui-là tient tout, d'abord parce qu'il tient l'enfant, ensuite parce qu'il tient le mari ; non point peut-être le mari jeune, emporté par l'orage des passions, mais le mari fatigué ou déçu par la vie. C'est pour cela que l'Église veut retenir la femme, et c'est aussi pour cela qu'il faut que la démocratie la lui enlève ; il faut que la démocratie choisisse sous peine de mort ; il faut choisir, citoyens : il faut que la femme appartienne à la science ou qu'elle appartienne à l'Église. ”

Ferry disait encore :  
“ Mon but est d'organiser l'humanité sans Dieu. ”  
“ L'homme fait la loi, la femme fait les mœurs. ”

## **B - La guerre déclarée**

### **1 - lutte contre l'école privée** *a - fermeture des écoles privées*

En 1901, toutes les congrégations étaient supprimées. L'année suivante, 120 établissements privés étaient fermés. En 1904, 15.874 écoles catholiques subissaient le même sort.

Viviani, ministre de l'Instruction publique de 1913 à 1914, déclarait :

“ Nous ne sommes pas seulement en présence des Congrégations, nous sommes en face de l'Église pour la combattre, pour lui livrer une guerre d'extermination. ”

### *b - les difficultés de survie*

Les écoles privées n'étaient pas gratuites et ne recevaient

aucune subvention de l'État. Financièrement, elles étaient donc moins bien placées que les écoles laïques.

Leur survie aussi pouvait être au moins à long terme confrontée à un autre problème : Les parents feraient-ils toujours l'effort de mettre leurs enfants dans des établissements onéreux alors qu'à côté se trouvaient des écoles gratuites qui de surcroît avaient un niveau équivalent ?

### **2 - les facilités données aux écoles laïques**

#### *a - facilités financières*

Il s'agissait, on l'a vu, de la gratuité, puis pour les études supérieures des bourses d'études notamment pour les candidats à l'École Normale.

#### *b - promotion sociale*

Les facilités financières étant fournies, il allait sans dire que, pour certains, avoir un fils ou une fille instituteur ou institutrice demeurait valorisant et d'autant pour le fils ou la fille en question qui se voyaient alors regardés différemment comme des gens du savoir, cultivés à qui l'on venait demander conseil pour l'avenir de ses propres enfants.

### **3 - la lutte contre toute forme de religiosité**

Prenons ici l'exemple des parents de François Brigneau qu'il ne manque pas de citer dans son ouvrage *Jules l'Imposteur*. Il dénonce alors les promotions sociales et les facilités financières accordées à ceux qui cessaient toute pratique religieuse. Ainsi sa tante institutrice stagiaire (de remplacement) à l'école laïque se vit contrainte de cesser toute assistance à la Messe du dimanche pour obtenir les postes

de remplacement nécessaires pour la faire vivre elle et sa famille. Son frère, en l'occurrence le père de l'auteur, fut retiré pour la même raison de l'école catholique qu'il fréquentait jusqu'alors.

Cet exemple qui se répétait en maints endroits et sous des formes analogues montrait l'animosité de ces laïcs pour qui tous les moyens étaient bons pour faire triompher leur idéal.

Après 1914 pourtant, il sembla que la guerre ouverte, contre l'École privée, avait pris fin.

## ***III - Abandon de la lutte ou achèvement d'un combat ?***

*(la réaction tardive de l'Église, “ la main tendue ”)*

## **A - La réaction tardive de l'Église**

### **1 - l'appel à la réaction de Pie X**

Le pape Pie X s'en prit aux évêques français dont l'inertie le désolait. N'oublions pas qu'ils étaient les fruits du Concordat de 1801, et qu'en cela, ils s'appliquaient à servir le régime en place ou du moins à ne pas contrecarrer ses projets. Le 18 novembre 1909, Pie X parlait ainsi de leur attitude :

“ Témoins du mal immense qui est fait aux âmes, par l'école laïque, par la contrainte imposée à la jeunesse de se servir de livres impies et immoraux, comment pourraient-ils tolérer que le peuple soit trahi dans ses intérêts les plus sacrés ? ”

Avec le pape Pie X, l'élan était donné. Les réactions fusèrent un peu partout. Les journaux en firent des récits parfois poignants. Nous n'en citerons que quelques-uns :

Il s'agit ici d'un article paru dans le bulletin paroissial de

Pléchatel en 1923 :  
“ Les hommes d’État qui ont fait les écoles laïques ont nui à la France plus que ne pourront jamais faire tous les fusils et toutes les baïonnettes de l’Allemagne. ”

Ici, c’était un livre intitulé *Aux jeunes gens*, paru en 1926. On y trouve ces propos :

“ Ah ! la morale laïque a donné, en France, de beaux résultats ! Comptez les vols, les pillages, les assassinats, les crimes commis, chez nous, depuis une trentaine d’années. ”

“ Regardez la jeunesse avec ses débauches, ses débordements, ses ignominies. ”

“ Voyez son mépris de l’autorité, des parents, de tout ce qui est digne de respect. ”

“ Dans certaines contrées, il n’y a plus de jeunes filles intactes, il n’y a plus de jeunes gens sérieux. C’est le règne de la bête humaine, c’est le paganisme avec toutes ses abominations. ”

## 2 - une École laïque bien implantée

Malgré tout, l’École laïque ne vit pas ses derniers instants après 1914. Le foisonnement des réactions, sous l’impulsion de Pie X, furent une preuve évidente de son implantation et de ses conséquences désastreuses. L’École laïque était en place. Elle avait ses propres professeurs au niveau scolaire non négligeable. Elle concurrençait l’École catholique d’autant plus qu’elle était gratuite et que tous payaient, à travers leurs impôts, la scolarisation des enfants des écoles laïques, qu’ils y eussent mis les leurs ou non.

L’Église, en fait, se lamentait sur les résultats :

“ Comptez les vols, les pillages, les crimes commis, chez nous,

depuis une trentaine d’années ” (nous étions en 1926.)

Les résultats étaient, en effet, déjà là. Si l’on reprend l’exemple de François Brigneau dans son *Jules l’Impos- teur*, on s’aperçoit que l’École laïque a porté ses fruits et très rapidement. Son propre père, enlevé de l’école catholique pour permettre à sa sœur aînée de travailler, devint un laïc endurci qui refusa les derniers sacrements sur son lit de mort. Son fils, l’auteur est un athée, marié civilement.

Il était un peu tard pour se “ réveiller ” et cependant, même tardif, ce réveil inquiéta l’État qui entra, de ce fait, rapidement en action.

## B - La main tendue

### 1 - l’alliance

Face, à toutes ces réactions, l’État comprit qu’avec les irréductibles, il valait mieux traiter et les détruire par l’intérieur. Cette opération fut peu comprise dans les milieux de la gauche que cette alliance révolta. Le but restait pourtant clair. L’attaque fut lancée par Léon Blum, président du Conseil. En décembre 1937, il accorde à *Sept*, journal publié par des Dominicains, une interview :

“ Vous me demandez si je crois possible une collaboration entre les Catholiques français et le gouvernement de Front Populaire ? Assurément, je la crois possible. Pourquoi ne le serait-elle pas ? Pourquoi les idées sur lesquelles s’est fondé le Rassemblement populaire, c’est-à-dire la foi dans la liberté démocratique, dans la justice sociale, dans la paix

humaine ne pourraient-elles co-exister à l’intérieur d’une même conscience d’homme avec la Foi catholique ? Serait-il si difficile de tirer des deux encycliques que le Saint Siège, à un demi-siècle de distance, consacrait aux problèmes sociaux, des formules voisines de celles que le gouvernement de Front Populaire s’efforce de transposer dans la légalité républicaine ? Je n’hésite pas à répondre : je crois la collaboration possible. ”

Le 9 février 1937, à l’occasion du Couronnement du pape Pie XI, Son Excellence Monseigneur Valério Valéri recevait la nonciature de hautes personnalités.

Par ailleurs le cardinal Pacelli fut reçu par le gouvernement Chautemps. A cette occasion, les journaux publièrent cette note :

“ Le gouvernement de la République s’apprête à rendre à Lissieux, au cardinal Pacelli, légat du pape, les honneurs rendus aux souverains. Un régiment d’infanterie avec colonel, musique et drapeau, un escadron de cavalerie avec colonel, étendard et fanfare, et seize pelotons de la garde républicaine assumeront cet important service. ”

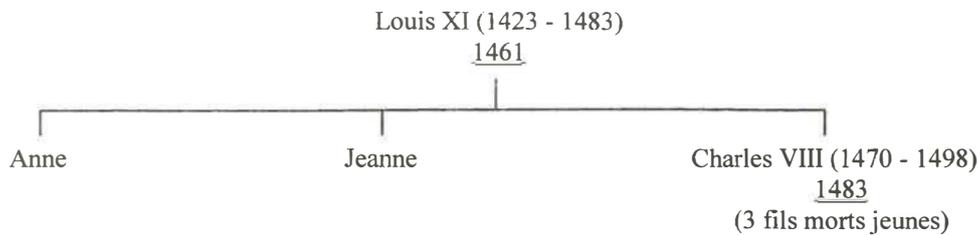
Et le journal La Croix de s’étonner :

“ Et les hommes d’État, dont la courtoisie et le sens politique ont décidé de ces honneurs, sont les fils de ceux qui, il y a plus de trente ans, dissolvaient les associations religieuses, fermaient les écoles congréganistes, séparaient l’Église de l’État. On croit rêver. ”

Le but des républicains, même s’il fut ignoré de certains

(Suite page 12)

## Les rois de France (suite)



### Charles VIII: (1483 – 1498)

A la mort de son père, Charles est mineur : la régence est assurée par sa sœur Anne et son mari Beaujeu. La régente parvient à maîtriser la révolte de la noblesse aigrie par la politique de Louis XI, en faisant justice des excès commis par ce dernier : modération fiscale, punition de quelques lieutenants cruels du défunt-roi, validation de coutumes provinciales protégeant d'un risque de "dérapage tyrannique" de la monarchie,...

Charles VIII épousa Anne de Bretagne, ce qui permettait d'en-

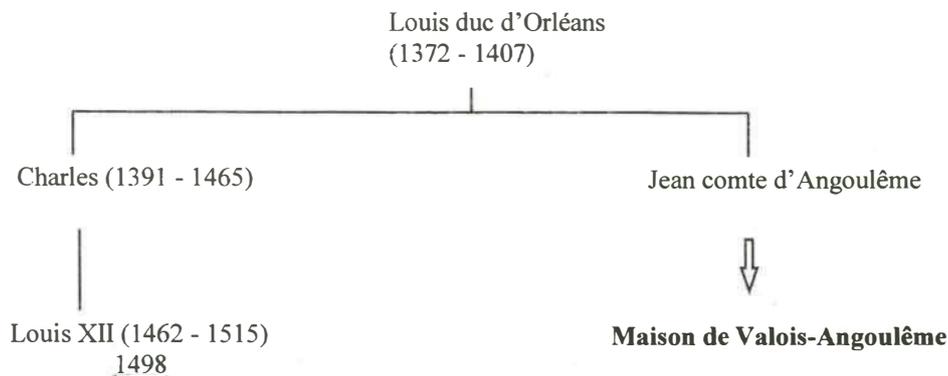
trevoir enfin un prochain rattachement de cette forte province à la couronne, et sans heurt.

Comme l'Anglais était divisé entre plusieurs familles rivales, Charles songeait à reprendre Naples que son aïeul, Charles d'Anjou, avait perdu face à l'usurpation d'Aragon : il parvient à reconquérir le royaume de Naples en 1495, mais dût capituler en 1497 devant une coalition fomentée par les Aragon.

Avant de mourir d'apoplexie à vingt-huit ans, Charles entreprit le rassemblement et

la rédaction ordonnée des coutumes du royaume, afin que la justice fût rendue avec plus de sûreté et de rapidité.

Charles ne laissant aucun enfant, ses trois fils étant morts jeunes, il fallut remonter dans son ascendance pour trouver son successeur dans la lignée collatérale la plus proche. La lignée issue de Charles VI n'ayant laissé aucun mâle, il fallut remonter au frère de celui-ci, Louis, duc d'Orléans, et reprendre sa descendance, c'était le règne de la Maison de Valois-Orléans.



## **Louis XII :** **(1498-1515)**

Louis, après s'être révolté contre les excès des lieutenants de Louis XI, fut un fidèle soutien de son fils, Charles VIII.

Peu après son accession au Trône, Louis acquiert de ses sujets le surnom de " *Père du Peuple* " : il a maîtrisé le mécontentement qui avait suivi les campagnes d'Italie, et s'est entouré d'hommes d'expérience et influents.

Soucieux du bien du royaume, Louis prône une politique d'économie des deniers publics, et diminue les impôts.

Louis voulait marier sa fille avec le fils de Marie de Bourgogne en la dotant de la Bre-

tagne et des provinces italiennes qu'il était en train de conquérir. Il se ressaisit et se fit délier de ses engagements du Traité de Blois par une assemblée : l'indisponibilité de la couronne semble déjà inscrite dans les faits.

Louis dut continuer l'entreprise italienne de son prédécesseur : il se heurta à une coalition italienne. Il repoussa finalement, grâce à Bayard, la tentative d'invasion des Anglais liés aux Italiens.

Soucieux d'administrer une vraie justice, il abrégea les procédures, attribua les charges de magistrats aux avocats les plus méritants, s'efforçant de manière générale de

récompenser les plus méritants et vertueux. Il rendit la justice presque sans frais.

Avant de s'éteindre dans une violente maladie, Louis ordonne dans l'Édit de 1499, " *qu'on suive toujours la loi, malgré les ordres contraires à la loi, que l'importunité pourrait arracher du monarque.* " Louis ressentait profondément le besoin capétien de la légitimité qui fait que le pouvoir de droit divin ne devient jamais tyrannique.

Louis ne laissant qu'une fille, il fallut remonter dans son ascendance pour trouver son successeur dans la lignée issue de Jean comte d'Angoulême : commençait le règne de la Maison Valois-Angoulême.

## **Georges Cadoudal (1<sup>er</sup> janvier 1771 – 25 juin 1804)**



La maquette en plâtre de la statue. Hauteur : 2,50 m

" *Il restera à Georges Cadoudal d'avoir communiqué au peuple du Morbihan l'indomptable éner-*

*gie qui l'animait, d'avoir fait de son pays une terre non moins redoutable que la Vendée. Il resta le dernier debout devant la puissance immense et redoutable de Bonaparte, préférant finalement la mort à tout ce que la vie pouvait avoir de plus enviable et montant à l'échafaud avec une*

*surhumaine grandeur. Toujours il incarnera l'âme du Breton rebelle à toutes les tyrannies et fidèle à sa foi jusqu'au martyre.* " (Pontbriand, *Introduction à la vie de Boisguy*, p. 11.)

Les légitimistes rendront hommage au valeureux général breton.

### **Le bicentenaire de la mort de Georges Cadoudal**

Avec Armand de la Rouërie, Georges Cadoudal est certainement le symbole même de la fidélité des Bretons à Dieu et au roi.

Comme les grands généraux de l'Armée catholique et royale, il incarne aux yeux des Français la résistance à la Révolution.

Né le 1<sup>er</sup> janvier 1771 à Ker-

léano (Auray), le général Georges Cadoudal, Lieutenant-général Commandant en chef des armées Catholiques et Royales dans le Morbihan, Finistère, Ille-et-Vilaine et Côtes du Nord, Grand Croix de l'ordre Royal et Militaire de Saint Louis, fut exécuté à Paris le 25 juin 1804, en place de Grève, par ordre de Napoléon Bonaparte.

Pour honorer notre héros, un projet de statue a été confié au sculpteur breton, André Jouanic.

*La Gazette Royale* se tiendra informée et vous rendra compte de l'avancement de ce projet, en souhaitant que tous les légitimistes auront à cœur de participer, le moment venu, au financement de cet acte de fidélité.

(Suite de la page 9)

n'en fut pas moins réel. On lit, à ce propos en 1937 ou 1938, un arrêt du ministre de l'Éducation nationale, M. Henri Guernut :  
" *Il y a en Europe des États : Pologne, Autriche, Espagne où résident un grand nombre de Catholiques ; sur eux le Vatican dispose de quelque autorité capable de les incliner dans un sens ou dans l'autre. Or il ne saurait être indifférent que ces fidèles catholiques éprouvent envers leur gouvernement, les gouvernements voisins ou le nôtre, des sentiments de réserve ou d'amitié, et professent sur les problèmes de la dictature, de la démocratie et de la paix, des opinions favorables ou hostiles. Le concours du pape, à cet égard, pourrait, le cas échéant, n'être pas inutile.* "

Le 8 mai 1937, M. Campinchi, alors président du groupe radical-socialiste, répondait à M. Flandin :

" *Nous ne sommes plus anticléricals.* "

À partir de là, les hommes d'État firent des voyages réguliers à Rome. Le gouvernement

français fut averti, à l'avance, des nominations épiscopales.

## 2 - l'École privée sous la domination de l'État

Après les troubles consécutifs à l'arrivée de De Gaulle au pouvoir et l'expulsion des religieux à la fin de l'année 1946, dernière grande offensive officielle contre l'Église, l'État s'appliqua à soumettre l'École privée. Deux moyens furent alors mis en œuvre :

Subventionner ces Écoles privées et en contrepartie imposer un programme commun. C'est le régime sous lequel nous vivons.

Peut-on alors parler d'un abandon du combat pour l'École laïque ? Certes, non. L'État, peut-être, un moment perturbé par ces catholiques irréductibles qui, sous la houlette de St Pie X, ont tenté de mettre un terme aux dégâts provoqués en France par l'École laïque, n'en était pas moins conscient que son action portait ses fruits mais comprit aussi à travers les diverses réactions que, pour certains, il fallait agir autrement.

Sous couvert de leur laisser leur École en leur accordant même des subventions, l'État entendait les maîtriser. Le combat, alors, pouvait s'achever. Il y eut encore l'expulsion des ordres religieux à la fin des années quarante. Mais ce fut la dernière réaction d'un État laïc qui avait déjà œuvré à l'instruction de ses enfants qui eux-mêmes transmettaient déjà le feu sacré.

## Conclusion

Arrivé au terme de cette étude qui retrace un tableau bien noir de l'enseignement en France, un profond pessimisme se dégage mais aussi, à travers lui, la certitude suivante :

Partir en guerre contre une École d'État dont les finalités sont viscéralement opposées aux nôtres est audacieux mais prétendre lutter, par une alliance de forme, une utopie.

Cercle de Paris



### Jean-Clair Davesnes

Le journaliste Jean Hainaux, connu dans la presse indépendante sous le pseudonyme de Jean-Clair Davesnes, est mort le 9 septembre dernier, à l'âge de 80 ans.

Jeune militant d'Action Française avant la guerre, il fut un des spécialistes les plus appréciés des questions agricoles, exprimant des positions très marquées pour la défense de l'exploitation traditionnelle, dans le journal La Nouvelle République du Centre-Ouest dans

lequel il écrivit pendant de longues années.

Lorsqu'il prit sa retraite en 1981, il prêta avec enthousiasme sa plume à la rédaction de Lectures Françaises où il donna pendant plus de 15 ans une chronique de très haute tenue qui fut vivement appréciée par les abonnés et lecteurs.

En 1989, il publia (aux Éditions de Chiré) un livre remarquable, *L'Agriculture assassinée*, qui connut deux éditions successives qui se sont épu-

sées en moins de trois ans, suivies d'une troisième édition revue et augmentée d'un important rajout, parue en 1992.

Il y brosse un tableau de l'évolution de l'agriculture en France au XX<sup>ème</sup> siècle en mettant en cause la désastreuse politique agricole mise en place sous les IV<sup>ème</sup> et V<sup>ème</sup> républiques par les politiciens et les technocrates à la solde du mondialisme.

Ce livre est disponible à SA DPF, BP 1, 86190 Chiré-en-Montreuil.

## Quelques nouvelles d'actualité

Le trimestre écoulé a été marqué par les discussions au sein du Conseil de Sécurité des Nations-Unies sur la crise irakienne, et par un rebondissement du problème coréen. La diplomatie française, empêtrée en République de Côte d'Ivoire, continue à chercher à éviter ce qui semble inévitable, à savoir, une guerre des puissances anglo-saxonnes contre l'Irak. Dans le ballet diplomatique auquel nous assistons il faut noter la désunion des puissances européennes, tiraillées entre Paris et Londres.

### Iran :

Selon une dépêche de l'agence de presse britannique Reuters, qui cite le ministre des affaires étrangères, les autorités de Téhéran auraient expulsé récemment 500 membres ou partisans du réseau Al Quaïda. Les Etats-Unis s'étaient plaint, il y a quelque temps, de cette espèce d'asile politique que l'Iran accordait à des membres de ce réseau terroriste. – 16.02.2003.

### Europe de l'Est :

Le quotidien allemand "Frankfurter Allgemeine Zeitung" a consacré un court article à une prise de position commune pro-américaine des pays du "Groupe de Vilnius" (Vilnius est la capitale de la Lituanie). Les pays de ce groupe seraient prêts à participer à une guerre contre l'Irak. Cette association regroupe les États candidats à l'Union européenne ou à l'OTAN d'Europe centrale ou orientale. Il semble que le recours de ces États aux USA soit motivé par la crainte, réelle ou infondée, qu'éprouvent les pays candidats de se voir l'objet d'un marchandage germano-russe. – 06.02.2003.

### Retraites :

Le Premier ministre français, Jean-Pierre Raffarin, a présenté devant le Conseil économique et social le projet gouvernemental de

réforme des régimes de retraites. A cette occasion, le chef du gouvernement a plaidé pour une politique familiale volontariste. D'après M. Raffarin, si le taux de fécondité par femme française était de 2,1 enfants, au lieu des 1,9 actuels, "c'est près de 10 pour cent du besoin de financement des retraites en 2040 qui serait couvert." Après les années de politique malthusienne auxquelles nous avons eu droit, espérons que cette déclaration gouvernementale sera vraiment suivie de mesures probantes pour relancer la natalité dans notre pays. – 03.02.2003.

### Nations-Unies :

Les États européens, y compris le Royaume-Uni, n'ont pas fait preuve de beaucoup de courage lors d'un vote capital au sein de la commission des droits de l'homme des Nations-Unies. En effet, ils ont préféré s'abstenir, plutôt que de voter contre l'accession de la Libye à la présidence de cette commission. D'après ce que l'on dit, les États européens n'auraient pas voulu heurter de front les États du Tiers-Monde, qui soutenaient la Libye et qui, de toutes les façons, disposaient de la majorité des voix. Les USA et le Canada ont voté contre la présidence libyenne. Outre l'énormité de ce vote onusien, puisque la Libye n'est nullement un parangon des droits de l'homme, le choix des Européens montre bien le peu de bien-fondé d'une diplomatie commune "européenne". – 20.01.2003.

### Économie allemande :

Dans la crise économique que traverse présentement l'Allemagne, il est intéressant de remarquer que notre voisin d'outre-Rhin demeure un pays d'inspiration libérale. C'est ainsi que non

compris les forces armées, il n'y a qu'un peu plus de 1,7 millions de fonctionnaires en Allemagne. Ce chiffre recouvre les fonctionnaires de la fédération, des Länder et des communes. Plus d'1,2 millions sont employés par les Länder. L'Allemagne compte 80 millions d'habitants contre 60 millions pour la France, où le secteur public emploie plus de cinq millions de fonctionnaires. Ces chiffres cités par la "Süddeutsche Zeitung" (libéral de gauche) expliquent bien que les prélèvements obligatoires soient plus élevés en France qu'en Allemagne (environ 50% contre 40%). – 14.01.2003.

### Chine :

La nouvelle est un peu ancienne, mais mérite d'être relevée. La Chine se dote d'une direction de son parti communiste plus collégiale qu'auparavant. Le Bureau politique de son PC comptera sept membres au lieu de cinq jusqu'à présent. Selon certains sinologues, cette plus grande collégialité pourrait être un espoir pour les dissidents, la plus grande collégialité de la direction soviétique ayant précédé la fin de l'Union soviétique. A Pékin, les 2 114 délégués au congrès du PC ont fait succéder au président Jiang Zemin un dirigeant plus jeune : Hou Jintao. – 14.11.2002.

En marge de ces quelques informations, il convient de signaler que l'Institut de la Maison de Bourbon, association culturelle légitimiste, a ouvert une souscription pour l'entretien des tombes des Princes de la branche aînée et du roi Charles X. Ces tombes sont en Slovénie. Les dons donnent droit à un reçu fiscal, l'Institut de la Maison de Bourbon (81 avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris) étant reconnu d'utilité publique.

Fait le 21.02.2003 – P. C.

## Un monarchiste a sauvé la république...

Né au château de Sully, près d'Autun (Saône et Loire), le 13 juin 1808, Marie Edme Patrice Maurice Mac Mahon est le seizième d'une famille de dix-sept enfants. Famille dépourvue de fortune, mais appartenant, semble-t-il, à la noblesse irlandaise, qui arriva en France après la chute des Stuart. La renommée en médecine de son grand-père éleva la famille.

Mac Mahon, pendant un temps, fut attiré par l'état ecclésiastique, mais il se tourna finalement vers le métier des armes. Il se maria avec Élisabeth de la Croix de Castries, le 13 mars 1854. Elle fut longtemps présidente du Comité Central de la Croix Rouge française. Elle exerça une grande influence sur son mari. Ils eurent une importante postérité, toujours représentée, aussi bien en ligne masculine que féminine.

En 1848, Mac Mahon commandait en Crimée, où il s'empara notamment du bastion de Malakoff. Déjà, en octobre 1840, il avait été cité par le Maréchal Vallère pour avoir montré un élan extraordinaire et une parfaite intelligence de guerre. Puis, le 30 mai 1849, le gouverneur d'Algérie en parlera comme ayant donné une nouvelle preuve de zèle et de capacité.

Mais sa vraie carrière ne commence qu'en 1855 où il dut se battre à Sébastopol. Après 322 jours de siège, Sébastopol tenait toujours malgré les batailles de l'Alma, de Balaklava, d'Inkamon. D'où sa fameuse citation : " *J'y suis, j'y reste.* "

Un 8 septembre, dans l'après-midi, un général le prévient que le fort est miné sans aucun doute. Mais Mac Mahon résiste. Pour l'anecdote, Mac Mahon ne s'était pas trompé et vainquit après 332 jours de siège.

Il se trouva à Paris le 23 février 1858 lorsque la dite loi de " sûreté générale " fut présentée au Sénat, un mois après l'attentat d'Orsini contre Louis-Napoléon Bonaparte.

Le 4 juin 1859, il est en Italie et remporte la victoire de Magenta. Il acquiert le titre de duc de Magenta et de Maréchal de France.

En 1864, il est nommé gouverneur d'Algérie.

En 1870, il revient en France avec la guerre contre les Prussiens. Battu à chaque rencontre, blessé et prisonnier à Sedan le 1<sup>er</sup> septembre 1870, il fut libéré lors des préliminaires de paix. Il reçut de Thiers le commandement de l'armée de Versailles.

Après la Commune en 1871, le gouvernement de Thiers s'achevant en 1873, c'est au tour de Mac Mahon de se lancer dans une carrière politique.

Entré dans le rouage de la politique par contrainte, Mac Mahon était un homme qui avait un certain sens du devoir. L'Assemblée Nationale, à caractère conservateur et monarchique, connaissait sa loyauté, sa droiture et le porta à la tête du gouvernement le 24 mai 1873, à la place de Thiers.

" *Bien qu'il eût servi suc-*

*cessivement la monarchie de juillet, la I<sup>ère</sup> République et le second Empire, Mac Mahon était connu pour ses opinions légitimistes et la majorité, qui préparait la restauration de la monarchie et venait de se débarrasser de Thiers, porta le maréchal à la présidence de la République.* " (Dictionnaire encyclopédique d'Histoire, Bordas, Mourre, 1996.)

On voyait Mac Mahon comme le plus discipliné : " *Le maréchal est un honnête homme. Il accepte notre délégation par devoir et exécutera son mandat comme une consigne, en soldat.* " (Martial Delpit, journaliste.)

Un homme dont on n'a rien à craindre.

La politique du moment est celle désirée par Mac Mahon : une restauration, mais le Comte de Chambord se refusa à tout compromis sur les principes. Le septennat pour Mac Mahon fut voté le 19 novembre 1873.

Il avait maintes fois exposé ses opinions, comme nous le montre cette déclaration :

" *Je n'ai pas de chance, j'ai toujours servi des gouvernements autres que celui que j'eusse préféré.* "

Mais certains personnages considérèrent le vote du septennat comme un pas vers la république : " *C'est de la présidence du maréchal de Mac Mahon que datera la fondation de la république en France.* " (Duc Decazes, après le vote du septennat.)

Si le souhait de Mac Mahon était la monarchie, il ne tentera

rien contre la constitution du moment.

*“ Les lois constitutionnelles présentées par nos prédécesseurs restent soumises au jugement de l’Assemblée qui tranchera seule, quand elle jugera convenable, la question suprême de la forme de gouvernement. ”*  
(Mac Mahon.)

Il en résulte que, lorsque le Comte de Chambord alla secrètement à Versailles et demanda un entretien avec Mac Mahon, celui-ci refusa.

En 1876, les résultats des élections à l’Assemblée donnent une majorité de républicains. Mac Mahon se trouve dans une “ impasse ”. Gambetta dira à son propos : *“ se soumettre ou se démettre. ”*

Mac Mahon entreprit alors une lutte contre les républicains :

*“ Français, Vous allez voter. Les violences de l’opposition ont dissipé toutes les illusions. Aucune calomnie ne peut plus altérer la vérité.*

*Non, la Constitution républicaine n’est pas en danger.*

*Non, le gouvernement, si respectueux qu’il soit envers la religion, n’obéit pas à de prétendues influences cléricales, et rien ne saurait l’entraîner à une politique compromettante pour la paix.*

*Non, vous n’êtes menacés d’aucun retour vers les abus du passé.*

*La lutte est entre l’ordre et le désordre.*

*Vous avez déjà prononcé.*

*Vous ne voulez pas, par des élections hostiles, jeter le pays dans un avenir inconnu de crises et de conflits.*

*Vous voulez la tranquillité*

*assurée au-dedans comme au dehors, l’accord des pouvoirs publics, la sécurité du travail et des affaires.*

*Vous voterez pour les candidats que je recommande à vos libres suffrages.*

*Français,*

*L’heure est venue.*

*Allez sans crainte au scrutin. Rendez-vous à mon appel, et moi, placé par la Constitution à un poste que le devoir m’interdit d’abandonner, je répons de l’ordre et de la paix.*

*Le président de la République : Maréchal de Mac Mahon. ”*

(La Gazette de France du 12 octobre 1877)

Le 5 janvier 1879, l’élection du tiers de l’Assemblée donne encore une majorité de républicains. Malgré les conseils de nombreux royalistes, Mac Mahon n’entreprend aucune réforme constitutionnelle. Il continue à lutter :

*“ Si je suis resté à la présidence après le 14 janvier, c’est uniquement pour protéger l’armée. Si je l’abandonnais aujourd’hui, si je faisais une chose que je considère comme attentatoire à ses intérêts et à ceux du pays, je me croirais déshonoré, je n’oserais même plus embrasser mes enfants. ”*

Ainsi répond Mac Mahon au ministre de la guerre, le général Gresley, le 28 janvier 1879.

Deux jours après, Mac Mahon démissionne : le 30 janvier 1879 :

*“ En quittant le pouvoir, j’ai la consolation de penser que durant 53 ans, consacrés au service de mon pays, je n’ai*

*été guidé par d’autres sentiments que ceux de l’honneur et du devoir et par un dévouement absolu à la patrie. ”*

M. Dupay, président du Conseil, dira le 23 octobre 1879 à ses funérailles : *“ Le président de la république française accepta le pouvoir sans l’avoir même désiré, qu’il exercera avec loyauté et qu’il sut quitter avec dignité. ”*

Cet exemple doit nous faire réfléchir. Voilà un pays dont la population est majoritairement catholique, avec une Assemblée conservatrice et monarchiste, un président monarchiste, conservateur, catholique et qui entreprit, grâce à l’Assemblée, dans le même état d’esprit, de grandes lois et actions catholiques. Nous ne pouvons expliquer l’arrivée majoritaire des républicains que par le système du suffrage universel, ce qui ne correspondait pas à la réalité du pays. Comment expliquer qu’un pays catholique puisse avoir une Assemblée républicaine ? Illusion, donc, de ceux qui espèrent restaurer la royauté par le système actuel, alors que plus personne ne le désire, et que l’immoralité règne. Un président catholique, une assemblée catholique et un pays catholique, un président royaliste, une assemblée royaliste, et pour finir : Rien ! Notons en outre qu’un gouvernement catholique ne sauve pas le pays. Il le préserve pendant un temps. Nous avons ces exemples que nous ont laissé Mac-Mahon, Salazar, Franco...

Les institutions doivent être changées. Et l’on ne changera pas les institutions par le système démocratique.

Marc de Bayle

Luc Rousseau

## Messes pour la France et le Roi

### Avril 2003

- Vendredi 4 :** Région parisienne.  
Abbé Vignalou. Messe à 7h00. Monastère St Joseph, 33240 Vérac.
- Samedi 5 :** Révérend Père Avril. Messe à 11h00. Notre Dame de Salérans, 05300 Salérans.  
Abbé Bal-Pétre. Messe à 18h30. Chapelle du Sacré-Cœur, 28 rue Pasteur, 03200 Vichy.

### Mai 2003

- Vendredi 2 :** Abbé Boubée. Messe à 18h30. Église Notre Dame de France, 8 rue Edme Moreau, 51100 Reims.  
Abbé Rigault. Messe à 18h30. Le Parc, 86700 Romagne.
- Samedi 3 :** Abbé Godard. Messe à 11h25. Séminaire St Curé d'Ars, 21150 Flavigny.  
Abbé Verrier. Messe à 10h30. Prieuré Notre Dame de Bethléem, 70160 Favernay.

### Juin 2003

- Vendredi 6 :** Révérend Père Prieur. Messe à 10h00. Couvent de la Haye-aux-Bonshommes, 49240 Avrillé.  
Abbé Portier. Messe à 11h00. La Bergerette, 65100 Bartres.
- Samedi 7 :** Abbé Moulin. Messe à 11h00. Église St Grégoire des Minimes, 37000 Tours.  
Révérend Père Pozzéra. Messe à 8h30. Cours St Dominique du Camazou, 11270 Fanjeaux.

### Messes en l'honneur de Saint Michel Archange

- Vendredi 4 avril 2003 :** Abbé Verrier. Messe à 10h30. Prieuré Notre Dame de Bethléem, 70160 Favernay.
- Vendredi 2 mai 2003 :** Révérend père Pozzéra. Messe à 8h30. Cours St Dominique du Camazou, 11270 Fanjeaux.
- Vendredi 6 juin 2003 :** Abbé André. Messe à 16h10. Chapelle St Joseph, 28000 Chartres.

## Le lys et la croix

" Gentil Dauphin, j'ai nom Jehanne la Pucelle et vous mande le Roi des Cieux que vous serez sacré et couronné dans la ville de Reims et vous serez lieutenant du Roi des Cieux qui est Roi de France. " C'est en ces termes gracieux que Sainte Jeanne d'Arc s'adresse au Dauphin le 9 ou le 10 mars 1429 au

château de Chinon. Le prince Charles de Valois, Dauphin de France, y est reclus devant la progression des armées anglaises, lui qui doute de sa légitimité. L'humble bergère de Domrémy va le reconnaître, alors qu'elle ne l'avait jamais vu et qu'il s'était déguisé en simple gentilhomme de sa cour

comme vous le savez. Elle lui rappelle qu'il est roi de droit. Aux catholiques de notre temps, elle manifeste de manière éclatante les liens les plus précieux et les plus étroits qui unissent Dieu à la couronne de France. On n'insistera jamais assez sur ce double aspect, religieux et politique, qui caractérise le pou-

voir de la monarchie française. J'ai chez moi un ouvrage édité dans les années soixante pour les écoles catholiques : A ses petits-enfants, un grand-père raconte l'histoire des guerres de Vendée. En refermant le livre une fois lu, on se demande si les paysans de l'Ouest catholique de 1793 qui prirent les armes, avaient entendu parler de Louis XVI... Il y a comme une volonté de ne pas enseigner que leur combat fut également politique. Pourquoi ? Nombre de plaques commémoratives de l'ancienne Vendée-Militaire portent la *mention " tué en haine de la religion "* ou *" mort pour la foi catholique "*. Rarement est indiqué *" mort pour Dieu et le Roi "*. Pourquoi cela ? On va parler des crimes de *" la Révolution "*, rarement *" de la République "*. C'est comme si les guerres de Vendée devaient être présentées d'une manière à ne pas critiquer le régime en place. Cette machinerie totalitaire a modelé les cerveaux, tant et si bien qu'en 2002 un président de cercle légitimiste a énormément de mal à recruter parmi les catholiques.

Disons les choses franchement. Nous sommes peinés de constater le désintéressement pour la cause légitimiste, de la part de ceux qui devraient en être les plus vigoureux défenseurs. Chacun d'entre-nous connaît des catholiques admirables, très pieux et bons pères et mères de famille, que l'on voit à toutes les conférences religieuses. Jamais on ne les voit fréquenter nos cercles. Sont-ils orléanistes ? Non. Sont-ils survivantistes ? Non plus. Nous sommes simplement catholiques, vous répondent-ils. La cause reli-

gieuse et la cause royale sont-elles incompatibles ? Sans le savoir ces catholiques ajoutent de l'eau au moulin des républicains qui, en 1905, dogmatisèrent la *" séparation de l'Église et de l'État. "* Autrement dit, par leur attitude, ces chrétiens font le jeu de leurs adversaires. Je crois qu'il est nécessaire de répondre à nos amis, à nos frères qui snobent le militantisme légitimiste.

### Catholiques et légitimistes toujours

Nous sommes royalistes, mais nous ne sommes pas courtisans et, en cela nous sommes les meilleurs partisans du Chef de l'Auguste Maison Royale de Bourbon. Nous ne sommes pas royalistes par goût de la musique baroque, mais bien par ce que nous voulons faire la volonté de Dieu. Or nous savons que celle-ci passe par notre sanctification personnelle et par celle de la société où nous vivons, puisqu'on ne se sauve jamais seul. Et nous savons également, après 1506 ans d'expérience, que la monarchie est le meilleur cadre qui soit pour hâter la sanctification de la société française. Puisque nous tenons, et la Tradition de l'Église avec nous, la monarchie comme le meilleur des régimes, nous travaillons à contribuer, à notre humble niveau, à la rétablir. Et pour ce faire, il faut des royalistes actifs. Évitions les royalistes stériles : l'érudit qui raffole des conférences mais évite toute participation à un quelconque groupe d'étude, l'activiste qui méprise l'oraison (Dieu s'enfuit alors et sans Dieu on ne peut rien faire), le

*royaliste pieux* qui ne croit qu'en la force seule de la prière (méconnaissance de l'histoire du monde où Dieu agit par les hommes).

Nous ne mettons pas la personne du Prince avant le Principe qu'il incarne. Soyons sérieux : ce n'est pas la prestance incontestable du Duc d'Anjou qui fait de nous des partisans de la Légimité ! Nous ne sommes pas le public d'un quelconque magazine " peuple ", lecteurs dont le " royalisme " se bornerait à connaître les rendez-vous mondains de l'Aîné des Bourbons.

### État des lieux

Comme un général avant la bataille, examinons les forces que Dieu met entre nos mains. La première idée est de recruter *chez les catholiques*. Ce n'est pas gagné. L'Église chante pourtant, le 25 août en la Saint Louis, les merveilles de la monarchie au service de l'autel : *" Dieu qui, après la gloire de la terre, avez accordé celle du Ciel à votre bienheureux Confesseur Louis, daignez en faire le défenseur de votre Église "* (Postcommunion). Mais nous assistons à une chose stupéfiante ; le royalisme ne parle plus aux catholiques ! Or, ne disent-ils pas tous *" Que Votre règne arrive "* en récitant leur Pater ? Or Dieu ne pourrait-il plus, ne devrait-il plus régner sur la France ? Pour ce qui est des modernistes dits " catholiques ", libéraux et souvent *rouges* en politique, cela ne nous étonne pas. Ils ont abandonné, depuis longtemps, l'idée de *Catholi-Cité*. Ils la combattent même. Mais en ce qui concerne les fidèles de la Tradi-

tion catholique, c'est inconcevable. Eux et leurs enfants, (dans la mesure où ils ont été dans de bonnes écoles) furent élevés dans le plus pur enseignement de la doctrine sociale de l'Église. Et la monarchie française ne peut être dissociée de cet enseignement chrétien. Essayons d'en rechercher les causes.

**La télévision :** Depuis que cet instrument de malheur est entré dans les familles, il s'est servi de ses " chaînes " pour **enchaîner la réflexion.** " *Mais d'abord soyons sérieux : inutile de parler de la restauration de l'Église et de la Cité si on n'a pas assez de bon sens pour jeter son poste de télévision.* " (John Senior)

**Le manque de jugement :** Il découle d'une absorption régulière du poison cité plus haut et d'une cure nocive de **Désinformation** au journal télévisé. Les contempteurs du royalisme militant jugent la Cause comme étant obsolète. Si l'on croit que la monarchie est chose dépassée, sous prétexte que *l'opinion du café du commerce* ne jure plus que par le suffrage universel, que dire du combat pour la Sainte Messe lorsque la majorité des prêtres célèbrent la nouvelle messe ? Charles Maurras exprime bien le sens de notre combat en cette formule lapidaire ; " *Tenant à refaire la France et voyant que la France ne pourra se refaire que par la monarchie, nous prenons les moyens de refaire la monarchie.* " (Une cam-

pagne royaliste au Figaro).

**Le découragement :** Il y a enfin le découragement qui procède du manque de jugement déjà cité. Tout le monde n'a pas la trempe du chevalier de Charrette<sup>(1)</sup>, c'est vrai. Le combat s'éternise et les coups portés furent nombreux et décourageants, c'est vrai<sup>(2)</sup>. Mais la Très Sainte Vierge à Fatima, a **promis la victoire** de son Cœur Immaculé. En outre, la Maison Royale de Bourbon reste une **institution vivante** représentée par un Chef qui se tient à disposition pour le jour où les Français l'appelleront. En tant que royalistes, nous sommes comme ces truites qui remontent le courant pour aller chercher l'eau pure à la source. Et aussi vrai que le royalisme est chrétien par essence, **désespérer n'est pas chrétien.** Pardonnez-moi de citer le fondateur de l'Action Française dans ces colonnes, Maurras, qui écrivait : " *En politique le désespoir est une sottise absolue.* " Alors laissons les chiens crevés descendre le fil du courant. Ou, plutôt non : nous sommes là pour les enseigner. C'est le sens de la vraie Charité et c'est la raison d'être des cercles de l'U.C.L.F.

#### Que faire ?

**La restauration royale tarde à venir ? Dieu ne nous demande pas de vaincre mais de nous battre.**

Jadis invité par les membres d'une organisation orléaniste,

j'avais dit qu'à mon sens la royauté française était d'abord une *institution de l'Église catholique*. L'un des responsables de cette manifestation, au nom du mouvement en question, avait alors souhaité ne pas trop insister sur ce point : " *Politique d'abord.* " Cela m'avait permis de reprendre la parole pour contester ce point de vue. Écoutez le grand pape Anastase II lors du baptême de Clovis : " *L'Église se réjouit de l'enfantement d'un grand roi (...)* Elle (l'Église) *s'appuie sur toi (Clovis) comme sur une colonne de fer (...)* Tu lui es une défense et un bouclier. " Sans que les deux pouvoirs soient intimement liés comme dans les théocraties musulmanes, il y a tout de même alliance, en France, entre le trône et l'autel. Or Dieu ne sépare pas ce qu'il a uni. **La Gazette Royale** ne cesse de développer le caractère catholique de la royauté française ; je n'insiste donc pas. Je dirai simplement que le sacre royal, le baptême du roi Clovis 1<sup>er</sup>, le miracle de Sainte Jeanne d'Arc, le vœu de Louis XIII, les demandes du Sacré-Cœur à Louis XIV, tout respire Jésus-Christ et son Église.

Comment l'Église pourrait-elle renier cet héritage politique ?

Comment un catholique oserait-il juger la monarchie, pilier de l'Église, comme " *obsolète* " <sup>(3)</sup> et, sous ce prétexte fallacieux se laisser aller à placer ses espoirs politiques dans un parti républi-

1) Sa devise : " *Souvent combattu, parfois battu, jamais abattu.* "

2) Appel du pape Léon XIII au " *ralliement* " à la République – Condamnation de l'Action Française sous Pie XI – Demande, par Paul VI, aux états catholiques de supprimer le catholicisme, comme religion officielle, de leurs constitutions.

3) Qui, dans la France de 1793, pensait revoir les Bourbons sur le trône vingt et un an plus tard ?

cain, même estimé “ *le moins pire de tous.* ”

Nous ne voulons pas la politique *la moins pire*, nous voulons la meilleure !

La France de l’Ancien Régime aimait son roi. En 1793 la minorité au pouvoir va pousser les paysans de l’Ouest catholique à prendre les armes. Lors des cérémonies du “ Bicentenaire ”, les évêques étaient poussés par leurs diocésains les plus conservateurs à donner leur avis “ contre-révolutionnaire ” et nous eûmes cette opinion exprimée à l’unisson : les catholiques tués sous la Terreur l’ont été *en haine de la foi catholique*. C’est vrai, mais c’est insuffisant. Cette version satisfait bien le fidèle catholique qui ne dédaigne pas les sirènes du suf-

frage universel. Mais, ai-je dit, c’est incomplet. Écoutez ces chefs vendéens, à qui les bleus vainqueurs demandaient les raisons de leur combat :

Charrette, capturé à la Chabotterie : “ *Pour Dieu, mon Roi et ma Patrie.* ”

D’Elbée, fait prisonnier à Noirmoutier : “ *Pour défendre le trône et le clergé.* ”

Ecoutez même Cathelineau avant la prise de Chemillé, et qui criait aux siens : “ *Vive le Roi et nos saints prêtres !* ” Et la Grande Armée vendéenne ne s’intitulait-elle pas “ Caholique et Royale ” ? Ne nous leurrions pas, le régime actuel est enfant de celui d’hier.

Continuons d’être ces hommes et ces femmes de

prière et ces *catholiques politiques* désireux de se former au sein des cercles légitimistes de l’U.C.L.F. “ *Le chrétien est un soldat* ” avait coutume de dire Saint Pie X. Or étymologiquement les mots “ soldat ” et “ militant ” ont la même signification. Et “ militant ” est synonyme de “ catholique ”. Faisons donc preuve de militantisme. Nous devons choisir entre être des citoyens ordinaires (et capituler) ou être des légitimistes ardents. Soyons donc les membres d’un cercle ou, mieux, décidons d’en fonder un. Ainsi nous contribuerons à reconstruire le tissu monarchique de notre vieux pays, au service de l’Aîné des Capétiens qui se tient à disposition de la Providence et des Français.

Bruno-Marie Rochet

## Appel à souscription

“ *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l’homme.* ” (Art XI de la *Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen*). Dans l’application pleine et entière de son document fondateur, la République maçonnique entrave les opinions (pourtant défendues à l’article X) royalistes, désormais défendues d’antenne radio et télévisuelle. Aussi, le *Cercle Légitimiste Duchesse de Berry* a-t-il

décidé de permettre au monarchiste d’afficher ses idées : De très beaux **autocollants en couleur**, contenant un Sacré-Cœur fleurdelysé (muni du slogan *Catholiques et Royalistes toujours*), vont être édités, à 500 exemplaires dans un premier temps. Mais pour cela **nous avons besoin de 490 euros**. Si vous êtes fermement décidés à ne pas laisser nos adversaires avoir l’apanage de l’information locale en bâillonnant les légitimistes, aidez un

petit cercle forézien. Dès la somme atteinte, les chèques supplémentaires seront déchirés. **Un Rosaire est dit chaque vendredi au siège du Cercle pour nos bienfaiteurs**. Un grand merci par avance au nom de Dieu et du Roi. Adressez vos chèques (en mentionnant par courrier : “ souscription autocollants ”) à l’ordre de “ *Cercle Duchesse de Berry* ” à l’adresse suivante : **Bruno Marie Rochet - 5 place Dechandon - 42240 Unieux**.

“ *Lisez, faites lire ce journal autour de vous* ”

## Activités

### Histoire et Tradition :

Librairie catholique et royaliste, 16 rue de la Paix, 42000 St Etienne, de notre collaborateur Mickaël Petit.

### Être chouan en 2003

Les chouans du Forez vous invitent à célébrer avec eux le vingt-neuvième anniversaire de Mgr Louis duc d'Anjou et de Bourbon, Chef de la Maison de Bourbon, au restaurant *Le Cercle* de St Etienne, le vendredi 25 avril prochain à partir de 19h00. Jean-Yves Clouzet y dirigera un débat sur le thème : " Être Chouan en 2003 ", dédicacera son dernier livre *Riposte à l'Encerclement médiatique* (édité par Sicre) et exposera les moyens à prendre pour résister au totalitarisme rampant actuel qui veut faire de chaque Français en général, et des chrétiens en particulier les esclaves du Gouvernement Mondial à venir.

*Inscription et renseignements auprès du Cercle Duchesse de Berry, M. Rochet, 5 Place Dechandon, 42240 Unieux.*

### Journée légitimiste de Bretagne : samedi 26 avril 2003 :

*" de Saint-Méen-le-Grand à Paimpont, au cœur du royaume de saint Judaël "*

10 h 00 : accueil, devant l'abbatiale de Saint-Méen-le-Grand (N 164 – 45 km de Loudéac, 50 de Lamballe, 41 de Dinan, 44 de Rennes, 32 de Ploërmel).

10 h 15 : quelques rappels historiques, les chronologies comparées Bretagne-France,

visite guidée de l'abbatiale (classée " Monument Historique ", XI<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup>).

- déjeuner au restaurant.
  - exposé : *la Chouannerie en pays de Brocéliande.*
  - visite guidée de l'église de Gaël (XI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup>).
  - chapelet devant la grotte de Paimpont.
  - promenade possible le long de l'étang.
  - visite guidée de l'abbatiale.
- 17 h 15 : - pot de l'amitié.

*Journée : 13 euros, enfant -10 ans : 7 euros. Inscriptions auprès de la F.B.L. impérativement avant le 21 avril (F.B.L. - B.P. 10307, 35018 Rennes cedex 7 – tél. 02.99.38.36.64 - CCP 3 613 22 N).*

### Journée légitimiste d'Issigeac : 11 mai 2003 :

- ⇒ Messe à 11h00.
- ⇒ Repas.
- ⇒ L'après-midi : deux conférences, dont l'une du Professeur Tournafond, la seconde de Francis Dallais : *de Louis XVI à Nicolas II.*
- ⇒ Plusieurs stands, dont celui de l'U.C.L.F. et de *La Gazette Royale.*

Renseignements auprès du Cercle du Périgord, Mme Gérard, tél. : 05.53.58.72.51.

### Pèlerinage de Pontmain : dimanche 4 mai 2003

Renseignements auprès du Prieuré Sainte-Anne (☎ 02 96 39 56 70)

### Samedi 24 mai 2003 :

Pour l' " année Saint Yves ", le

cercle Jean de Beaumanoir nous invite à une découverte du Trégor.

Programme : Château de la Roche-Jagu, Minihiy-Tréguier, Déjeuner, Tréguier (vieille ville, port, cathédrale, cloître, palais épiscopal, maison de Renan), Église de Châtelaudren

*Renseignements auprès du cercle Jean de Beaumanoir – 2, rue Feydeau, 35400 Saint-Malo, tél. . 02.99.40.99.04.*

### Dimanche 1<sup>er</sup> juin 2003 :

Hommage à la Rouërie. À 15 h à la Guyomarais Saint-Denoual (22) - Renseignements auprès de Koun Breizh (Douar hon Henedadou, Le Pont Neuf, 56230 Questembert.)

### Du dimanche 20 juillet au jeudi 25 juillet 2003 :

Camp Chouan (Université d'été légitimiste). Renseignement auprès de la F.B.L. (Tél. 02.99.38.36.64) ou de l'UCLF. (Tél. 02.41.54.16.89).

### Samedi 27 et dimanche 28 septembre 2003 :

91<sup>ème</sup> pèlerinage légitimiste de Sainte-Anne d'Auray (vingtième anniversaire de la reprise de ce pèlerinage : 1844 – 1913 et 1983 - 2003).

### Début septembre 2003 : Journée chouanne de Chiré en Montreuil.

### Début octobre 2003 réunion des responsables de cercles et associations légitimistes, à Paris.

### Rectificatif

L'auteur de l'article *D'un pays à l'autre*, paru dans le n° 93 de *La Gazette Royale*, nous apporte quelques précisions : " ... Dans l'intérêt des lecteurs je me permets de vous signaler une

petite erreur : il s'agit du communisme à la **Gulyas** introduit par le sinistre **Kadar** à la suite des événements de 1956 sur l'injonction de ses maîtres du Kremlin pour rendre le régime plus crédible et plus humain. Vaste program-

me : la gulyas est une soupe à base de viande de bœuf et considérée comme un plat national hongrois. En remplacement de la phrase " le fameux commissaire à la Gulyas. "

## Livres reçus

**Le petit roi Louis XVII ou l'enfant qui devait mourir.**  
(Clet-Yves Yven, 3 rue Eugène Bégarie, 44000 Nantes).

L'auteur en nous adressant cet ouvrage, donne les précisions suivantes : " Vous verrez que, d'après les scientifiques, je me serais trompé sur l'identité de Louis XVII : j'ai cru, en effet, à une substitution, mais tout ce que je dis du faux est valable pour le vrai.

*Vous avez peut-être lu, dans le dernier Bulletin de l'Institut Louis XVII (Naundorff), une diatribe contre le gouvernement hollandais qui ne veut pas pratiquer une A.D.N. sur l'ancêtre enterré à Delft. J'ai écrit à l'ambassade de Hollande pour leur demander ce qu'il en était, au juste. Et l'ambassadeur m'a répondu qu'une A.D.N. a été faite en 1998 et que les résultats ont été négatifs... Alors qui croire dans cette affaire ? "*

**Pas de sang pour le roi**  
(1789 – 1792)

**La canaille contre le roi**  
(1792 – 1793)

Ces deux ouvrages sont du même auteur : Clet-Yves Yven, 3 rue Eugène Bégarie, 44000 Nantes.

**Histoire et actualité du satanisme. La Démoncratie.**  
(François Marie Algoud, Éditions de Chiré, BP 1, 86190 Chiré-en-Montreuil).

Cet ouvrage constitue la " clé de voûte " de l'œuvre de François Marie Algoud. C'est l'aboutissement de quinze ans d'observations, de lectures, de réflexions, au cours desquelles il a dénoncé différentes formes de perversion de l'âme, de l'intelligence et des mœurs.

Mais qui est à l'origine de cette lèpre vicieuse qui gagne les consciences, les esprits et les corps ? C'est une sinistre réalité : le diable, le démon (dont le Padre Pio, lui-même - un des saints les plus récemment canonisés - a été la victime).

François Marie Algoud en donne non seulement les preuves théologiques mais en montre la présence historique - et de manière chronologique. Cette présence satanique se constate tant à travers des faits vécus par des personnages bien connus, que lors d'événements résultant d'actions de personnes morales, d'institutions, elles aussi infestées. La *démocratie* apparaît le lieu

idéal pour que s'y dissimule et s'en serve le prince des Ténébres, qu'elle soit libérale, dictatoriale ou révolutionnaire. D'où la *Démoncratie*.

Les faits, les témoignages sont là pour en fournir la démonstration évidente à tout lecteur de bonne foi, à moins de faire partie des " idiots-utiles " qu'affectionne notamment la Franc-maçonnerie.

Voulez-vous être informé ? Voulez-vous réagir ? Ce livre vous en donne la possibilité.

**Pierre Delhomme. De l'Algérie française à l'expiation.**  
(Claude Mouton-Raimbault. Éditions de Chiré, BP 1, 86190 Chiré-en-Montreuil.)

Le soldat dont il est question ici avait l'âme d'un croisé. Claude Mouton-Raimbault, qui fut son ami, nous décrit sa vie militaire mais aussi son évolution spirituelle.

Commando parachutiste de l'air, Pierre Delhomme était " droit et pur comme une lame d'épée ", selon l'un de ses camarades. Comme bien d'autres officiers, il ne put concevoir que De Gaulle, après avoir crié " Vive l'Algérie française ! " se soit transformé en liquidateur, dans un bain de sang, dont la

France et l'Algérie subissent les conséquences tragiques.

" *Officier perdu* " du putsch et de l'O.A.S., il fut emprisonné, refusa de comparaître devant la Cour de Sûreté de l'État, déclara se repentir " *de n'avoir pas tué De Gaulle* " et fut condamné à la réclusion à perpétuité.

Il vécut avec Degueldre et

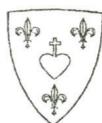
Bastien-Thiry puis les vit partir au poteau.

Converti à la suite de la visite d'un prêtre dans son univers carcéral, il rêva de reprendre du service et de mourir glorieusement sur un champ de bataille, le chapelet dans une main, le fusil dans l'autre, mais Dieu avait d'autres vues

sur lui.

Miné par la maladie, il offrit généreusement ses souffrances pour l'Église, pour la France et son Armée, pour ses camarades...

Sa mission se poursuit dans le ciel...



***Pour aider ce journal : abonnez-vous !  
Si vous aimez ce journal, faites le lire et faites  
abonner vos amis.***



## ***Revue de presse***

**Lecture et Tradition**  
(n° 305-306, juillet-août 2002).

Ce numéro double est entièrement consacré aux Cristeros. C'est la traduction du n° 34 d'*Ahora* (Aptdo 31001, 08080 Barcelona, Espagne) avec ses photos. L'étude de cette période de l'histoire du Mexique est vivement conseillée. Cette tragé-

die pour la défense de la religion catholique contre l'emprise de la révolution nous montre l'importance du problème politique qui accompagne le problème religieux. Les Cristeros pouvaient-ils mettre en danger le pouvoir en place ? Il semble que oui. Mais tout à été fait pour les en em-

pêcher. Nous avons ici, une fois de plus, l'exemple de ce à quoi aboutit le compromis que certains nous préconisent : la politique du moindre mal, la politique de la discussion, la politique des accords, la politique des partis, de la compromission avec la révolution.

" *Nous sommes des Ven-*

déens, nous sommes des Carlistes, nous sommes des Cristeros. ”

“ Vive le Christ-Roi ! Vive la Vierge de Guadeloupe ! ”

N’entendons-nous pas ici le cri de nos guerres de Vendée : Vive Dieu ! Vive le Roi !



### Savoir

(n° 63. Association Vendée militaire, 2 et 4 avenue de la Gare, 49123 Ingrandes sur Loire).

Au sommaire ce numéro :

En l’honneur du faux Louis XVII, “ mort au Champ d’Honneur ” sous le Donjon du Temple le 8 juin 1795 ;. Une journée en Vendée Militaire le 20 octobre 2002 à Beaupréau. Le siège du clocher de Chanzeaux (10 avril 1795). La pétition de la Rougemare. 18 avril 91, l’attentat qui provoqua Varennes.

### Légitimiste

(n° 337-338 du 9 janvier 2003, 22 rue Didot, 75014 Paris).

Dans ce numéro Hugues de Soyecourt et Hervé Pinoteau partent en guerre contre l’Alliance Royale et son fondateur Yves-Marie Adeline. Celui-ci, dans son dernier ouvrage *Le Royalisme en question* semble renier ce à quoi il s’était consacré jusqu’à maintenant : le Légitimisme. N’est-ce pas une preuve supplémentaire que le parti politique est dans la pratique l’abandon du principe doctrinal. “ Ma personne n’est rien,

mon principe est tout. ” Ainsi s’exprimait le comte de Chambord... Faute de comprendre ce “ principe ”, qui est à la base de notre foi et de notre engagement légitimiste, d’anciens camarades de combat désertent le champ de bataille pour des aventures sans lendemain... ” (Hugues de Soyecourt).

### Courrier de Rome

(n° 252, Janvier 2003, B.P. 156, 78001 Versailles cedex).

Au sommaire :

Idées claires sur les canonisations. Synopsis des erreurs imputées au Concile Vatican II. Annonce du Congrès de Si Si No No à Rome les 2, 3 et 4 janvier 2004 : “ Penser Vatican II, quarante ans après ”.

### La Durbelière

(n° 79 décembre 2002. J-L Caffarel, BP 26 – 77230 Dammartin en Goële)

Dans ce numéro Jean-Louis Caffarel nous rappelle que la crémation est interdite par l’Église. Il y joint un tract explicatif publié par l’Association Notre-Dame du Pointet, B.P. 4, 03110 Broût-Vernet. A lire également une déclaration du duc d’Anjou demandant le retour en France de Charles X. Et, la suite de l’*Histoire merveilleuse des géants de la Vendée*.

### Lien Légitimiste de Touraine

(n° 18 décembre 2002. D. Picard : 12 rte de Château la Vallière, 37360 Neuillé Pont Pierre ; J. Rolain : chemin de la Cadère, 31220 Sana ; G. de Villèle : 10 place Foire le Roi,

37000 Tours.).

Ce numéro contient, sous la plume de Jacques Rolain, quelques actualités légitimistes. Jean-Pierre Brancourt y donne la suite de son article *La France d’Ancien Régime et la Nation*. Dominique Picard aborde les relations entre Maurras et le Légitimisme à l’occasion du cinquantième anniversaire de la mort du fondateur de l’Action Française.

### Lectures Françaises

(n° 548, décembre 2002. 86190 Chiré en Montreuil).

Au sommaire :

1) La situation au Moyen-Orient sous le titre “ *Vers une deuxième guerre du Golfe* ” qui explique le but poursuivi par les Etats-Unis pour déclencher une guerre contre l’Irak.

2) *Chirac l’imposteur*, dans lequel O. Destouches démontre combien le président de la République est un adversaire résolu de la France et de sa souveraineté, et comment il abaisse notre pays en le livrant à l’oligarchie bruxelloise, à la puissance germanique et aux forces occultes.

3) *Erotisme et pornographie* : ces deux notions sont étroitement liées aux idées de la révolution et de la subversion, et ont pour but de saper les bases de la civilisation chrétienne.

4) La chronique de *Contre-Encyclopédie* contient deux notices consacrées l’une à Abel Bonnard, et l’autre à René de La Tour du Pin.



**Bulletin des Amis de saint  
François de Sales**

(C.P. 2016, 1950 Sion 2,  
Suisse).

Au sommaire du n° 114 :

- Saint François de Sales, patron des journalistes.
- Homélie de Mgr Lefebvre, Ordinations de 1977 : " *Le règne social de NSJC.* "
- Un prêtre vrai, le Père André.

- La séparation.
- Saint Odilon – Confidences d'un prisonnier.
- Mort de Jean Hainaux (Jean-Clair Davesnes).

**Carnet du jour**

" *Information non disponible* "



**Sommaire**

<b>Retard</b> .....	<b>p. 1</b>
<b>Londres-Paris : un faux problème</b> .....	<b>p. 2</b>
<b>Comme un lys au fil de l'eau</b> .....	<b>p. 3</b>
<b>Éducation catholique et école laïque</b> .....	<b>p. 4</b>
<b>Les rois de France (suite)</b> .....	<b>p. 10</b>
<b>Georges Cadoudal</b> .....	<b>p. 11</b>
<b>Jean-Clair Davesnes</b> .....	<b>p. 12</b>
<b>Quelques nouvelles d'actualités</b> .....	<b>p. 13</b>
<b>Un monarchiste a sauvé la république...</b> .....	<b>p. 14</b>
<b>Messes pour la France et le Roi</b> .....	<b>p. 16</b>
<b>Le lys et la croix</b> .....	<b>p. 16</b>
<b>Appel à souscription</b> .....	<b>p. 19</b>
<b>Activités</b> .....	<b>p. 20</b>
<b>Rectificatif</b> .....	<b>p. 21</b>
<b>Livres reçus</b> .....	<b>p. 21</b>
<b>Revue de presse</b> .....	<b>p. 22</b>
<b>Carnet du jour</b> .....	<b>p. 24</b>

**Abonnement - secrétariat**

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lec-teurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Chacun peut connaître la date d'échéance par l'étiquette adresse sur laquelle figurent l'année et le mois ; exemple : 2003/03 signifie que cet abonnement est terminé en mars 2003.

Si toutefois vous constatez une erreur quant à la date d'échéance, vous nous rendriez service en nous la signalant. Les abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,

M. Hugues Saclier de la Bâtie  
Château de Bonnezeaux  
49380 Thouarcé.

Tél. : 02.41.54.16.89

**Abonnement normal : 9,15 Euros**

**Abonnement étranger : 10,65 Euros**

**Abonnement de soutien : 18,30 Euros**

**C.C.P. La Source 747 47 M**

Imprimé par : association Union des Cercles Légitimistes de France.

Président : Hugues Saclier de la Bâtie.

Vice-président : Pierre Coëtquen.

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie.

Responsable de la rédaction : Ch. de Russon.

UCLF : Château de Bonnezeaux, 49380 Thouarcé.

Dépôt légal : avril 2003

courriel : [uclf@worldonline.fr](mailto:uclf@worldonline.fr)